



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION (N°597)  
DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE AILEY,  
A LEOP'ART, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-427  
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la décision n° AU 19-326 en date du 10 septembre 2019 ;

**VU** la convention de location de salle N° 597 signée entre la Ville de Vincennes et l'Association Leop'art ;

**VU** la demande de l'association « Leop'Art » représentée par Madame Sylvie KOUKOU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des stages, dans la salle Ailey, les jeudis du 12 septembre 2019 au 28 mai 2020 (sauf vacances scolaires et jours fériés) de 12 h 30 à 13 h 30, et les samedis 14, 21 et 28 septembre, 5 et 19 octobre, 9, 23 et 30 novembre, 14 et 21 décembre 2019, 18 et 25 janvier, 1<sup>er</sup>, 8 et 29 février, 14, 21 et 28 mars, 2, 9, 23 et 30 mai 2020 de 14 h à 17 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association « Leop'Art » représentée par Madame Sylvie KOUKOU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, un avenant à la convention de location de salle N° 597 pour un montant de 2795€ TTC (deux mille sept cent quatre-vingt-quinze euros), afin d'organiser des stages, dans la salle Ailey, les jeudis du 12 septembre 2019 au 28 mai 2020 (sauf vacances scolaires et jours fériés) de 12 h 30 à 13 h 30, et les samedis 14, 21 et 28 septembre, 5 et 19 octobre, 9, 23 et 30 novembre, 14 et 21 décembre 2019, 18 et 25 janvier, 1<sup>er</sup>, 8 et 29 février, 14, 21 et 28 mars, 2, 9, 23 et 30 mai 2020 de 14 h à 17 h ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20191112-lmc1H6808H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/11/2019  
Date de Publication : 18/11/2019